

MIGRANTS

Crise des réfugiés
ou
crise de l'accueil ?

C'était le sujet « chaud » de l'été 2015 : la crise des migrants... avec son lot de tensions, d'interrogations, de peurs. L'Europe est-elle menacée par un afflux d'exilés ? Ne devrait-on pas s'occuper d'abord des « pauvres de chez nous » ? Cette analyse a pour but d'objectiver le débat, en s'appuyant sur des définitions, des chiffres et des faits. Sans omettre qu'il s'agit avant tout du devenir d'hommes, de femmes et d'enfants en quête d'une vie meilleure.

Avec le soutien de la



« Aux jeunes, je dis : regardez autour de vous, vous y trouverez les thèmes qui justifient votre indignation – le traitement fait aux immigrés, aux sans-papiers, aux Roms. Vous trouverez des situations concrètes qui vous amènent à donner cours à une action citoyenne forte. »

Stéphane Hessel

La « **crise des migrants** » suscite de vifs débats – dans les colonnes des journaux, sur les plateaux de télévision, même dans nos foyers. Elle **entraîne des interrogations et, parfois, de la peur**. Depuis des mois, les déclarations tapageuses se multiplient. Chacun y va de son commentaire, lâchant la bride aux prises de position les plus tranchées. Que l'on songe à ces propos de Bart De Wever, leader de la principale force politique du pays : « Dès que quelqu'un est reconnu comme réfugié, il reçoit une indemnité, peut demander une habitation sociale et reçoit des allocations familiales. C'est difficilement explicable aux gens qui ont contribué toute leur vie au système.ⁱ » En vertu de quoi il avance la proposition d'un « statut spécial » pour les réfugiés, réduisant leurs droits. Cette sortie, au contenu inexact, fut qualifiée de « populiste » par certains observateurs¹, mais rencontre un écho certain dans l'opinion publique.

Alors que citoyens et associations se mobilisent sur le terrain pour venir en aide aux arrivants, **les mouvances extrémistes vocifèrent** à travers toute l'Europe et donnent le ton aux partisans d'une politique de fermeté face à cette situation de « crise ». Les exemples sont légion : Nicolas Sarkozy, comparant l'afflux de migrants à une fuite d'eauⁱⁱ ; Viktor Orban, Premier ministre hongrois, dont le gouvernement a fait construire une clôture de long de la frontière pour endiguer l'immigration ; Marine Le Pen déclarant sans ambages que « l'immigration n'est pas une chance, c'est un fardeau.ⁱⁱⁱ » Le moins que l'on puisse dire, c'est que beaucoup de politiques prennent position en fonction d'intérêts électoralistes propres à leur pays, se souciant peu de répondre aux défis actuels à l'échelle internationale.

Cela dit, **les appels à accueillir et à aider les réfugiés n'ont pas manqué** ces derniers temps. Ils émanent du tout-venant comme de figures internationales, telles que le pape François demandant « aux paroisses, aux communautés religieuses, aux monastères, aux sanctuaires de toute l'Europe d'exprimer l'Évangile de manière concrète, et d'accueillir une famille de réfugiés.^{iv} » Tout pape qu'il soit, force est de constater que son appel n'est pas suivi par l'ensemble du clergé, le cardinal hongrois ayant fait part de son soutien... à Viktor Orban.

Enfin, le plaidoyer contre une Europe forteresse et en faveur d'une plus grande ouverture des frontières commence à marquer des points. En avril dernier, **le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, en a surpris plus d'un** – y compris au sein du Parti populaire européen, sa propre formation

¹ Vivre Ensemble attirait déjà l'attention sur les positions de la N-VA dans le cadre de l'analyse « La tentation populiste », publiée en 2014. Lien raccourci : <http://miniurl.be/r-zm4>

politique –, en déclarant que « si nous n’ouvrons pas, ne fût-ce qu’à moitié, la porte d’entrée, il ne faut pas être surpris lorsque des malheureux de la planète entière entrent par effraction par la fenêtre.^v » Au mois de septembre, il étoffait son propos dans son Discours sur l’état de l’Union européenne : « **nous devons étudier l’ouverture de canaux légaux de migration**. Disons-le clairement : cela ne permettra pas de résoudre la crise actuelle des réfugiés. Mais avec davantage de routes sûres et contrôlées ouvertes sur l’Europe, nous pourrions mieux gérer la migration et rendre moins attrayante l’activité illégale des trafiquants d’êtres humains. N’oublions pas que nous sommes un continent vieillissant qui connaît un déclin démographique. Nous allons avoir besoin de talents. La migration doit peu à peu cesser d’être un problème à résoudre pour devenir une opportunité bien gérée.^{vi} »

Dans les débats sur la « crise des migrants », l’on peut identifier plusieurs conflits, qui déterminent les positions occupées par les uns et autres. Il y a tout d’abord la **guerre des mots** : migrant, réfugié, demandeur d’asile, sans-papiers... quel terme utiliser ? Vient ensuite la **guerre des chiffres**, chacun assénant ses propres statistiques et livrant sa propre interprétation des données disponibles. Il y a aussi la **guerre des « sans »** : sans-abri et sans-emploi d’ici, *versus* sans-papiers venus d’ailleurs. Enfin, pointons l’étrange **guerre des droits** : le droit à vivre dignement dans son propre pays s’oppose-t-il au droit à quitter tout pays, y compris le sien ? Question sous-jacente : résoudre les problèmes là-bas freinerait-il l’émigration vers nos régions ?

LA GUERRE DES MOTS

Les mots font sens, ils déterminent la manière dont des événements sont perçus. Ils conditionnent sournoisement les mentalités de la population. En l’occurrence, selon qu’on parle de migrants ou de réfugiés, d’exilés ou d’illégaux, on pose les bases du débat de manière radicalement différente. Récapitulons :

- Un **étranger** est un individu qui n’a pas la nationalité de l’État dans lequel il se trouve. Un **migrant** est une personne qui se déplace d’un pays à un autre – encore qu’il faille distinguer migration externe (d’un pays à l’autre, précisément) et migration interne (à l’intérieur d’un même pays – ce dont on parle peu, bien que cela constitue un phénomène social considérable). Les facteurs qui incitent un migrant à se déplacer sont multiples, ils peuvent être d’ordre contraignant ou volontaire, et sont parfois renforcés par le pays d’accueil (comme ce fut le cas pour les pays d’Europe occidentale dans l’après-guerre et singulièrement en Belgique, grand « importateur » de main-d’œuvre étrangère en provenance d’Italie et du Maroc entre autres).

- On nomme **demandeur d’asile** celui qui demande d’être admis sur le territoire d’un État en qualité de réfugié et attend que les autorités statuent sur sa requête.

- D'après le droit international, est considéré comme **réfugié** « tout ressortissant d'un pays tiers qui, parce qu'il craint avec raison d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de ses opinions politiques ou de son appartenance à un certain groupe social, se trouve hors du pays dont il a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. » Il introduit dès lors une demande d'asile pour se voir reconnaître ce statut, défini par la Convention de Genève, en vertu de quoi il a droit à la protection du pays hôte.

- L'Union européenne prévoit aussi le mécanisme de **protection subsidiaire** pour les immigrés qui ne peuvent être reconnus comme réfugiés mais pour lesquels il y a des motifs sérieux de croire qu'ils seraient en danger dans leur pays d'origine.

- Les migrants **illégaux** (ou considérés comme tels²) sont ceux qui franchissent une frontière sans y être autorisés, ceux qui s'installent dans un pays à la faveur d'un mariage blanc et, en majorité, ceux qui choisissent de rester dans un pays au-delà de la durée autorisée (parce que leur demande d'asile a été refusée, ou après expiration d'un visa touristique).^{vii} On les appelle parfois des **sans-papiers**, mais cette appellation est aussi utilisée par les médias au sujet des demandeurs d'asile en attente de régularisation.

Précision importante : tous ces mots pourraient bien sûr être adaptés au féminin, puisque la moitié des migrants dans le monde sont en fait des **migrantes**, ce qui constitue une nouvelle tendance structurelle.^{viii}

Mais revenons-en au débat sémantique qui anime la presse depuis quelque temps, et citons notamment cette interpellation de l'écrivain Eric-Emmanuel Schmitt : « L'avez-vous remarqué ? On ne parle plus d'émigrés ni d'immigrants mais de migrants. Cette amputation des termes me semble lourde de sous-entendus inquiétants... Lorsqu'on évoque un émigré, on le caractérise par le lieu d'où il vient. Lorsqu'on désigne un immigré, on affirme qu'il est d'ici, même s'il vit le jour ailleurs. En revanche, de par son nom, le migrant vient de nulle part et ne va nulle part, sans origine et sans destination, dépourvu de terre de racines et d'espace d'accueil, comme s'il était destiné à errer sans jamais trouver un port où s'arrêter. Nomade forcé et éternel. Ce mot "migrant" est une condamnation. Qui peut se permettre de décider des sorts ? Qui peut s'estimer légitimement propriétaire de la planète ? Lorsqu'on dit "migrant", on dit "circulez, votre place n'est ni ici ni ailleurs !" Ma seule façon d'accepter ce mot consiste à inventer un autre sens implicite : nous sommes tous des migrants, fils et filles de migrants, voyageurs provisoires sur cette terre qui nous a précédés et qui nous survivra.^{ix} »

² Certains analystes estiment que le terme « illégal » est inadéquat. Alejandro Grimson, Docteur en anthropologie à l'université de Brasilia, explique pour sa part que ces personnes sont placées dans l'illégalité par les États « dans des conditions objectives qui échappent à leur volonté. »

Certains accordent leur préférence au terme *réfugiés* – pour insister sur les dangers qu’ils ont fuis et la nécessité de les accueillir. Il y a effectivement une différence entre un Syrien exilé en raison de la guerre et un Philippin expatrié dans l’espoir de nourrir sa famille restée au pays. Cependant, distinguer les *réfugiés* des *migrants économiques* ou *volontaires* n’est pas sans risque. Comment distinguer les migrations forcées des migrations volontaires ? Comme l’explique François Gemenne, chercheur et enseignant, « la plupart des migrations comportent un élément de contrainte plus ou moins important – rares sont ceux qui partent de gaieté de cœur. Les politiques migratoires restent néanmoins, dans l’ensemble, fondées sur cette dichotomie largement artificielle : les migrants forcés auraient ainsi droit à une protection internationale, que ne pourraient revendiquer les migrants volontaires.^x »

Malgré la justesse de cet argumentaire, force est de constater qu’il requiert une forte dose de courage politique, dans un contexte où l’opinion publique semble pour le moins hostile au phénomène migratoire, vis-à-vis des candidats réfugiés et encore davantage des migrants de type économique. Nous y reviendrons.

Pour certains dirigeants, cette ligne de démarcation représente une manière de respecter les conventions internationales³, tout en montrant à l’électeur que les frontières nationales restent bien gardées. Le Premier ministre belge, Charles Michel, l’exprime de la sorte : « Ceux qui sont dans les conditions du droit d’asile doivent être accueillis convenablement. [...] Ceux qui ne sont pas dans les conditions ou qui ne respectent pas nos valeurs fondamentales et de liberté, doivent quitter le territoire. Humanité, générosité et fermeté.^{xi} » Si cette déclaration ne semble pas dénuée de bon sens, elle tend à renforcer certains amalgames qui font de l’immigré un danger potentiel. Par conséquent, elle renforce le sentiment d’insécurité et justifie les politiques visant au contrôle des migrations au détriment de mesures d’ouverture.

LA GUERRE DES CHIFFRES

Il y a aujourd’hui, dans le monde, environ 230 millions de personnes qui ne vivent pas dans le pays où elles sont nées, et 740 millions qui se sont déplacées à l’intérieur des frontières de leur pays. Dans les débats publics, ce phénomène est inexistant, comme si toute crispation se cristallisait autour du franchissement des frontières entre nations, et du contrôle de ces frontières.^{xii}

Parmi les migrants, d’après le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), il y avait 59,5 millions de « déracinés » dans le monde à la fin de l’année 2014, c’est-à-dire des personnes forcées de fuir en raison de guerres, de

³ En particulier la Convention de Genève relative au statut des réfugiés.

conflits et de persécutions⁴ : un triste record dans l'histoire moderne. Près de 20 millions sont considérés comme des réfugiés et **plus de la moitié de la population réfugiée est composée d'enfants**. Toujours selon le HCR, « la Syrie est le plus important pays générateur au monde, à la fois de personnes déplacées internes (7,6 millions) et de réfugiés (3,88 millions à la fin 2014). [...]

Les réfugiés continuent de rejoindre principalement des pays moins avancés, plutôt que des pays riches. Près de neuf réfugiés sur dix (soit 86 pour cent) se trouvaient dans des régions et des pays considérés comme économiquement moins développés. Un quart de la population réfugiée se trouvait dans des pays classés parmi la liste des Nations unies sur les Pays les moins avancés (PMA).^{xiii} » L'été dernier, c'était encore la Turquie qui accueillait le plus grand nombre de réfugiés syriens (près de 2 millions), suivie par le Liban (1,1 million de réfugiés syriens, alors que le pays compte seulement quatre fois plus d'habitants) et la Jordanie (plus de 600 000 réfugiés syriens).^{xiv}

En 2013, il y avait un peu plus de 20 millions de ressortissants de pays tiers résidant au sein de l'Union européenne, ce qui correspond à 4% de la population totale. Ce chiffre se répartit à parts égales entre hommes et femmes.^{xv} Concernant spécifiquement les réfugiés, en 2014, l'Union européenne a enregistré 626 000 demandes d'asile (dont 122 000 originaires de Syrie), ce qui constitue le nombre le plus élevé depuis 1992.^{xvi} Toujours en 2014, un peu moins de 23 000 demandes ont été enregistrées en Belgique.^{5xvii} Ces données seront probablement revues à la hausse en 2015.

À défaut d'indication plus claire, ces chiffres certifient en tout cas que, même si l'augmentation du nombre de candidats réfugiés est forte ces dernières années, **l'Europe ne fait pas face à une invasion** de la part des immigrés venus du Proche-Orient ou d'ailleurs. Par rapport au défi auquel est confronté un pays comme le Liban, l'arrivée de milliers de réfugiés sur le territoire de l'Union européenne ne semble pas représenter un problème insurmontable au regard des ressources du Vieux Continent (pour rappel, l'Union européenne reste la première puissance économique mondiale). Pour sa part, le Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme pour les Nations unies, M. Zeid Ra'ad Al Hussein, affirme que l'Union européenne a les moyens « de donner asile, sur un certain nombre d'années, à un million de personnes réfugiées venant de zones de conflits^{xviii} » – ce qui resterait bien en-deçà d'autres régions du monde comme la Turquie, le Liban, le Pakistan ou l'Iran.

On peut toutefois s'interroger, voire s'indigner, de la passivité des États du Golfe, peu enclins à recevoir chez eux les réfugiés des pays voisins, malgré d'importants apports de fonds en aide humanitaire. Ces pays n'en sont pas moins concernés

⁴ Cette donnée ne prend donc pas en compte les personnes déplacées en raison de catastrophes naturelles (22 millions en 2013).

⁵ Le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides a pris 13 132 décisions de fond et accordé une protection dans moins d'un cas sur deux (46,8%).

par l'immigration, puisque certains sont d'importants « importateurs » de main-d'œuvre étrangère (songeons au Qatar et aux milliers de Philippins qui y travaillent, dans des conditions difficiles) ; quelques-uns affichent même un taux de résidents étrangers supérieur aux nationaux. Il y a 70% d'étrangers aux Émirats arabes unis, 80% au Qatar. Notons aussi que la plupart des réfugiés syriens ne souhaitent pas émigrer vers les pays du Golfe, considérés comme plus conservateurs et peu accueillants.^{xix}

LA GUERRE DES « SANS »^{xx}

Et les pauvres d'ici, que fait-on pour eux ? Ne devrait-on pas s'occuper des SDF chez nous avant de venir en aide aux réfugiés ? Certains débats mettent l'accent sur une concurrence entre personnes fragilisées, avec pour conséquence de comparer les types de précarité, comme si les souffrances des uns et des autres pouvaient être mises en balance, mesurées, hiérarchisées.

Ces questionnements, fort répandus, doivent être entendus, parce qu'ils mettent le doigt sur l'une des plaies les plus béantes du monde contemporain : un monde inégalitaire à bien des égards, ce qui engendre des conséquences désastreuses sur le plan sanitaire et social, mais aussi de la concurrence à tous les niveaux. Cette concurrence est exacerbée par la comparaison sociale et la peur du « déclassement ».⁶

Les inégalités attisent les tensions entre les différentes couches de la population, notamment entre autochtones et étrangers. « Pourquoi dans nos pays s'est développée une méfiance croissante vis-à-vis de l'étranger ? » s'interroge l'eurodéputé Philippe Lamberts. « C'est parce que les politiques ont développé l'inégalité. Si je me sens sous la menace d'une dégradation de ma vie, je ne vois pas d'un bon œil l'arrivée de plus précaires que moi. Il faut donc remettre en question les politiques qui mènent à l'inégalité. C'est pour cela que les dirigeants politiques sont très embarrassés : ils savent très bien qu'en favorisant le tout au marché, ils favorisent les inégalités. S'ils disent ensuite la main sur le cœur qu'il faut accueillir 200 000 Syriens, les gens répondront : "Et moi là-dedans ?" Dans une société qui a un véritable ascenseur social, accueillir des populations plus précaires implique qu'on sera juste un peu plus nombreux dans l'ascenseur. Mais si l'ascenseur social ne fonctionne plus... C'est dans les classes les plus précarisées que des partis comme le FN français et le Ukip britannique recrutent.^{xxi} »

L'inégalité explique donc ce malaise et cette pseudo-concurrence entre « pauvres d'ici et d'ailleurs ». Mais comment réagir, dans l'immédiat ? Plus que jamais, en promouvant l'égalité de tous et de toutes en dignité et en droits, sans discrimination ! On est loin du compte. Une femme, basanée, voilée et peu

⁶ Lire à ce sujet les analyses de Vivre Ensemble [« L'égalité : utopie ou nécessité »](#) et [« Trois chantiers pour plus d'égalité »](#).

instruite, aura statistiquement moins de chances de monter dans le fameux « ascenseur social » en Belgique... parce qu'elle est femme, basanée, voilée et peu instruite !

Enfin, même en admettant que l'on ferme toutes les frontières et que l'on rejette tous les immigrés, tous les demandeurs d'asile, cela changerait-il quelque chose à la situation des SDF ou des personnes précarisées « de souche » ? Non, tout simplement parce **le réfugié syrien, afghan ou soudanais n'est pas responsable de l'appauvrissement des Belges**. Cet appauvrissement était déjà en cours avant son arrivée et continuera au-delà. La faute à un système basé sur la soif de profits, la compétition et l'inégalité. La faute à l'accumulation des richesses entre les mains d'une minorité nantie, avec la complaisance de dirigeants leurrés par le mythe du libre-marché.

La solution n'est donc pas de distinguer les gens en fonction de leur origine. Elle passe par la reconnaissance de la souffrance d'autrui et par le respect mutuel. Il faut cesser de mettre en exergue les divisions et unir les forces vives pour proposer des solutions.

Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté en a d'ailleurs appelé à ne pas se laisser bernier par les « responsables à l'origine de l'exploitation et de l'exclusion ». « Ne nous y trompons pas », affirme le Réseau, **« ils ne sont ni pour les étrangers qui arrivent, ni pour le peuple d'ici... ils cherchent à les dresser les uns contre les autres, ce qui leur facilite la tâche. Ne tombons pas dans ce panneau !^{xxii} »**

TOUTE LA MISÈRE DU MONDE ?

« Contrairement à une idée reçue fort répandue, les migrants internationaux ne proviennent pas des pays les plus pauvres, mais des économies en transition », indique François Gemenne. « C'est dans les pays avec un indice de développement humain (IDH) élevé que le taux d'émigration moyen est le plus élevé, avoisinant les 10%. Ceci s'explique par le coût très élevé de la migration. On estime ainsi à plusieurs milliers d'euros le coût d'une migration de l'Afrique vers l'Europe : c'est l'équivalent, pour les migrants africains, de plusieurs années de salaire.^{xxiii} »

Par conséquent, même si l'on peut affirmer sans l'ombre d'un doute que tous les migrants sont à la recherche de meilleures conditions de vie, sont-ils pour autant *misérables* ? Migrer a un coût, énorme. Ce ne sont donc pas les plus pauvres parmi les pauvres qui optent pour ce choix, radical et difficile, mais bien ceux qui peuvent y consacrer une part de leurs ressources.

Comme l'explique M. El Mouhoub Mouhoud, professeur d'économie à l'université Paris-Dauphine, « pour émigrer, il faut détenir à la fois des informations et de

l'argent. Ceux qui partent souhaitent améliorer leur niveau de vie. La réussite de ce pari dépend de leur capacité à trouver un emploi dans le pays d'accueil. De plus, la mobilité présente un coût qui englobe à la fois le coût de transport, le coût des informations indispensables au départ, le coût d'insertion dans la communauté d'accueil, les coûts psychologiques, le coût lié aux politiques plus ou moins restrictives mises en place par les pays du Nord. Ces coûts sont alors prohibitifs pour les migrants des pays les moins avancés.

En revanche, les pays les plus pauvres ont les taux d'émigration des travailleurs qualifiés les plus élevés, alors qu'ils comptent, en termes relatifs, le moins d'émigrés. C'est la raison pour laquelle, et contrairement à un consensus faussement établi, les pays du Nord ne reçoivent pas toute la misère du monde ni les moins qualifiés comme dans les années 1960-1970, mais bien les plus qualifiés !^{xxiv} »

Quant au cas spécifique des réfugiés, les chiffres mentionnés plus haut nous ont déjà démontré que l'Europe n'est pas, et de loin, leur principale destination. Et une fois encore, singulièrement dans le cas des Syriens, il ne s'agit pas forcément de personnes dénuées de qualifications.

Reprécisons encore qu'en général, l'immigration n'a pas d'impact négatif sur les finances publiques ni sur le marché du travail, surtout si les immigrés bénéficient d'une situation régularisée et stable. **L'immigration tend à tirer les salaires légèrement vers le haut, génère de l'entrepreneuriat, augmente la demande de biens et de services et donc la demande de travail, y compris pour les natifs.** Bref, dans la plupart des cas, l'immigration dynamise l'économie.^{xxv} De plus, le coût de la formation initiale des immigrés est supporté par les pays d'origine, et non par nos États. Ce n'est pas pour rien que les patronats allemands et flamands notamment se sont dits intéressés par l'arrivée des réfugiés ces derniers temps.

Toute la misère du monde, donc ? Comme le disait Malcolm X, « si vous n'êtes pas vigilants, les médias arriveront à vous faire détester les gens opprimés et aimer ceux qui les oppriment. »

LA GUERRE DES DROITS

Plutôt que de laisser les immigrants venir ici, ne faudrait-il pas résoudre les problèmes chez eux (via, par exemple, l'aide au développement) ? Cette idée part d'une bonne intention – permettre aux gens de vivre dignement dans leur pays – mais elle ne résiste pas à l'épreuve des faits.

Il faut évidemment mettre un terme aux conflits armés, ce qui éviterait aux réfugiés de devoir s'enfuir. Rappelons toutefois que l'immense majorité des réfugiés ne trouve pas asile dans les pays riches, cela ne changerait donc pas

grand-chose pour les États européens (qui, par ailleurs, ne sont pas exempts de responsabilités dans les conflits en question).

De plus, la plupart des migrants dans le monde ne sont pas des réfugiés chassés par la guerre. Ce ne sont pas non plus des miséreux. La plus grande partie des migrants internationaux ne se dirige pas vers les pays du Nord, pas plus qu'elle ne provient des pays les plus pauvres, mais bien d'économies émergentes. Et cela pour une raison fort simple, déjà exposée : migrer coûte cher (cf. *supra*).

Alors, que faire ? Renoncer aux programmes d'appui aux pays du Sud ? Non. L'aide au développement a son utilité : promouvoir la justice sociale pour les populations du Sud, soutenir leurs initiatives émancipatrices... Mais cette aide ne doit pas être perçue comme un moyen d'endiguer les migrations, car c'est l'effet contraire qui se produit. Plus de développement, cela se traduit par plus de moyens pour se déplacer. Et comment ne pas dénoncer l'hypocrisie de ces dirigeants qui plaident aujourd'hui pour l'aide au développement... tout en la cantonnant à des niveaux ridiculement faibles (0,45% du PIB belge, alors que l'objectif officiel, depuis des années, est d'atteindre 0,70 %) !

Quant aux migrations, peut-être devrait-on simplement accepter qu'elles sont inévitables ! Selon M. Gemenne, « la migration est à la fois une évolution structurelle du monde et un droit fondamental. Évolution structurelle du monde, car les flux migratoires sont largement déterminés par des facteurs exogènes, qui échappent aux politiques. **Les flux migratoires sont avant tout la traduction des inégalités dans un monde globalisé**, et permettent aussi, parfois, de les réduire un peu. Droit fondamental ensuite, car il existe une injustice fondamentale à ce que le parcours d'une vie soit déterminé par l'endroit où on est né.^{xvii} »

DE QUELLE CRISE PARLONS-NOUS ?

Revenons-en à présent à la question posée dans le titre : fait-il parler de crise des réfugiés ou d'une crise de l'accueil ?⁷ D'ailleurs, s'agit-il réellement d'une situation de crise ?

Si le fil de l'actualité donne cette impression d'urgence, de panique, cela est largement dû à l'impréparation des pays européens – parce que l'UE a toujours fait le choix du contrôle de ses frontières extérieures –, alors que tout indiquait depuis plusieurs années que des gens frapperaient à la porte pour demander asile, en raison des conflits armés dans des régions proches de nos frontières. Jusqu'il y a peu, les décideurs (comme Maggie De Block et Theo Francken) étaient fiers d'annoncer la fermeture de structures d'accueil et la diminution du nombre de demandeurs d'asile. Ils ont réduit les moyens alloués à ce secteur, avec pour conséquence des licenciements au sein des organes spécialisés. Si les retombées

⁷ Lire à ce sujet l'article de Jacinthe Mazzocchetti, « [Pour une autre politique de migrations et d'asile](#) », sur le site du mouvement Tout autre chose

n'étaient si dramatiques, on rirait presque de cet amateurisme dont les visées électoralistes ne peuvent laisser indifférent le citoyen lambda : si les sondages n'étaient pas si hostiles à l'immigration, les politiques agiraient-ils de même ? En se montrant si intransigeants, les décideurs croient répondre à une demande de la population ; et comment leur donner tort à la lecture de commentaires de ce type, au bas d'un article en ligne à propos des réfugiés : « On en a pas besoin, qu'ils restent chez eux. » (sic) / « Et ce sont des musulmans, donc dehors. » / « Au plus on les accueille au plus il y en aura (sic)... Faut changer de politique !!!!! » / « C'est une invasion à laquelle il faut mettre un terme définitif, sous peine de se retrouver face à d'insurmontables problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels.^{xxvii} »

De manière générale, les prises de position à l'emporte-pièce de ces derniers temps dénoncent une certaine forme de négligence, voire d'incompétence, dans la gestion de cet épineux dossier, singulièrement dans le chef de Theo Francken (N-VA), secrétaire d'État à l'Asile et aux Migrations. Prenons pour exemple le cas de ces demandeurs d'asile contraints de s'installer dans des tentes, en septembre, au cœur de Bruxelles, dans l'attente que l'office des étrangers les reçoivent – au passage, signalons le refus de M. Francken de traiter plus 250 dossiers par jours, alors que lui-même dénonce une situation sans précédent. Là où le secrétaire d'État parlait de chiffres et digressait à partir de données numériques, les « campeurs » du parc Maximilien, les bénévoles et les associations qui leur ont prêté assistance, ont tissé un lien relationnel. De manière générale, on ne peut gérer cette pseudo-crise des réfugiés en se contentant de données chiffrées, sans tenir compte d'autres paramètres : le parcours de ces gens, les liens établis avec les personnes qui les ont accueillis, la convivialité qui s'est peu à peu développée.

Un peu partout en Europe, malgré les sentiments de peur et de rejet d'une partie de la population, la mobilisation d'associations, mais aussi de citoyens et de citoyennes, en faveur des réfugiés, a envoyé un message clair aux dirigeants : ne laissons pas la peur nous dicter nos actes, soyons solidaires ! Les actions concrètes sont multiples : dons de vêtements et de provisions en surabondance, création d'une plateforme citoyenne pour coordonner le « camp » du parc Maximilien à Bruxelles, présence sur les lieux d'accueil, ateliers d'animation, cours de langue, manifestations de soutien, arabophones proposant leurs services pour assurer la traduction. Des personnes se sont même proposées pour accueillir des réfugiés à domicile, de même que des patrons d'hôtels et d'auberges de jeunesse ont offert des places dans leurs établissements. Tout cela s'est organisé en un rien de temps, et surtout, sans attendre que les politiques prennent des décisions.

Au sein des associations qui travaillent avec des primo-arrivants, on insiste beaucoup sur le dialogue. **C'est en créant une relation interpersonnelle que l'on parvient à franchir les barrières et à dépasser les craintes.** Comme l'exprime avec pertinence François Gemenne : « Le pire raciste est celui (ou celle) qui n'a jamais vu un immigré. Moins on connaît l'immigration, plus on en a peur.^{xxviii} » La

rencontre permet de personifier les questionnements et de décroquer les populations. On ne parlera plus des musulmans ou des réfugiés, en vrac, mais de Mohammed, de Farid, d'Aïcha ou de Djamilia. On s'apercevra qu'ils/elles nourrissent les mêmes aspirations que n'importe qui. On verra aussi la diversité derrière les étiquettes – migrants, réfugiés, etc. ne forment pas un groupe homogène, chacun a son propre parcours, sa propre histoire.

Ces parcours, ces histoires, ne sont d'ailleurs pas sans résonner à travers le vécu de nos familles. Comme le rappelait Jean-Claude Juncker dans son Discours sur l'état de l'Union européenne : « Nous, Européens, devons nous souvenir que l'Europe est un continent où presque chacun a un jour été un réfugié. Notre histoire commune est marquée par ces millions d'Européens qui ont fui les persécutions religieuses ou politiques, la guerre, la dictature ou l'oppression. » Rappelons-nous qu'un million et demi de Belges ont fui le territoire national en 1914^{xxix} et au moins 800 000 ont été exilés en 1940 (sachant que ces données sont probablement sous-évaluées).^{xxx}

LA LIBRE-CIRCULATION : UNE UTOPIE ?

Dans un appel intitulé « Vos barrières tuent. Laissez passer ! », l'ONG Médecins sans frontières est sortie de sa neutralité traditionnelle pour réclamer des engagements politiques visant à « adopter des mesures permettant d'assurer la sécurité de ceux qui veulent aujourd'hui entrer en Europe. La traversée des frontières maritimes et terrestres doit être autorisée et facilitée pour les populations en quête d'asile. Toutes les dispositions légales permettant aux réfugiés et aux migrants de rejoindre l'Europe doivent être mises en place d'urgence. Des solutions claires doivent être trouvées pour leur permettre de migrer d'un État membre de l'UE à un autre, quand ils le souhaitent.^{xxxi} »

Certains vont plus loin encore et plaident pour des conditions de libre-circulation totale, en faveur de tout être humain. Entendons-nous bien, la libre-circulation des migrants ne doit pas se limiter à un effet d'aspiration des personnes les plus qualifiées vers les pays du Nord (ce qu'on appelle le *brain drain*). Il s'agit bien de défendre une liberté fondamentale, au bénéfice de chaque citoyen/ne.

Cette idée, qui semble politiquement inapplicable aujourd'hui, est-elle si irréaliste ? Si l'on a réussi l'absurdité de tracer des frontières invisibles et même d'ériger des murs pour séparer les gens, pourquoi ne pas envisager d'autres moyens de coexister ? Par-delà cette interrogation, sans doute faut-il insister sur **les arguments tout à fait rationnels qui plaident en faveur de la libre-circulation des migrants.**

Tout d'abord, il y a l'échec retentissant des politiques axées sur la répression. Ces dispositifs sont coûteux, leur efficacité douteuse. Comment fermer les yeux sur les victimes directes ou indirectes de ce manque d'hospitalité ? Entre les années 2000

et 2015, environ 22 000 personnes ont perdu la vie en tentant de parvenir en Europe, principalement en Méditerranée. Nous avons tous à l'esprit l'image du petit Aylan. Le 14 septembre dernier, on rapportait encore la mort par noyade de 34 personnes, dont quatre bébés et onze enfants, au large de la Grèce. Et c'est ainsi depuis des mois, depuis des années.

Pour François Gemenne, la libre-circulation est une question « de bon sens ». Il explique que « le fait migratoire est un fait social, une réalité du monde contemporain [...]. Vouloir empêcher les migrations est aussi vain que de vouloir empêcher la nuit de succéder au jour. [...] Ouvrir les frontières, c'est avant tout permettre aux gens de migrer dans des conditions sûres et dignes, c'est arrêter le massacre, **mettre un terme à la tragédie qui se joue actuellement aux frontières de l'Europe.**^{xxxii} »

LES DROITS HUMAINS AVANT TOUT

L'éthique et la notion de droits fondamentaux doivent donc entrer en ligne de compte. La mondialisation a facilité la circulation des marchandises et des capitaux, mais les êtres humains, eux, sont arrêtés ? Comme l'explique le CIRÉ⁸, « la migration libre serait le pendant logique et nécessaire du droit d'émigrer reconnu par l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. En effet, un droit d'émigrer ne peut être exercé que s'il est accompagné d'un droit à immigrer dans un autre pays. Et ce droit à immigrer doit être universel. Dans un monde globalisé et inégal, la liberté de circulation serait également indispensable à l'exercice des droits au libre choix de son travail (art. 23 DUDH) et à un niveau de vie suffisant (art.25). La limitation des possibilités de migration implique en outre une répression de la migration irrégulière, répression que l'on peut difficilement imaginer exempte de violations des droits humains et notamment du droit à la vie.^{xxxiii} »

En outre, ceux qui accusent l'immigration d'être un fardeau pour l'économie (ce que les faits démentent)⁹, devraient encourager leur installation légale et sûre. En effet, la plus-value des migrants serait bien plus grande si leur champ d'action n'était pas limité par des politiques répressives. Comment libérer pleinement son énergie et sa créativité lorsqu'on est contraint à la clandestinité ou lorsqu'on n'a pas de perspectives d'avenir, faute de documents adéquats ? Comment s'intégrer si l'on n'est pas accueilli, ou du moins mis en condition de pouvoir exercer pleinement sa citoyenneté ? Selon François Gemenne, « la contribution économique [des immigrés] à leur pays de destination est d'autant plus positive que leur situation est sûre et légale. Rendre toutes les migrations légales ferait *de facto* disparaître l'immigration "clandestine", et permettrait aux migrants de

⁸ Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers.

⁹ Lire l'analyse de Vivre Ensemble « [L'immigration : une menace ou une chance ?](http://miniurl.be/r-zmt) ». Lien raccourci : <http://miniurl.be/r-zmt>

déployer leur plein potentiel économique dans le pays d'accueil.^{xxxiv} » Cela engendrerait aussi des retombées positives pour leur pays d'origine, grâce aux transferts d'argent vers les régions de départ, mais aussi à la possibilité d'effectuer des allers-retours entre les deux destinations.

Néanmoins, le réalisme nous impose de préciser qu'ouvrir les frontières suppose une réflexion plus approfondie sur les relations internationales et sur de nombreux concepts : la souveraineté nationale, la démocratie, le fonctionnement des institutions politiques.

En outre, le droit à la libre-circulation ne suffit pas. Il faut que l'ensemble de la société se base sur le respect des droits humains fondamentaux, qui devraient servir de boussole à toute politique publique visant au bien commun. En particulier, s'agissant d'immigration et d'interculturalité, deux principes doivent être mis en exergue : la diversité culturelle et le droit à la participation.

La diversité culturelle est une richesse. Il faut donc la garantir, la préserver et s'assurer qu'elle puisse s'exprimer dans le respect de toutes et de tous, dans tout type de structures (administrations, écoles, centres culturels, établissements gastronomiques, sport...). L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture a produit un document important en adoptant la *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*, texte où elle définit l'objet du document comme un « patrimoine commun de l'humanité ». L'article 2 de cette déclaration situe bien l'enjeu :

« Dans nos sociétés de plus en plus diversifiées, il est indispensable d'assurer une interaction harmonieuse et un vouloir vivre ensemble de personnes et de groupes aux identités culturelles à la fois plurielles, variées et dynamiques. Des politiques favorisant l'intégration et la participation de tous les citoyens sont garantes de la cohésion sociale, de la vitalité de la société civile et de la paix. Ainsi défini, le pluralisme culturel constitue la réponse politique au fait de la diversité culturelle. Indissociable d'un cadre démocratique, le pluralisme culturel est propice aux échanges culturels et à l'épanouissement des capacités créatrices qui nourrissent la vie publique.^{xxxv} »

Le défi est de taille. Sa réussite dépend de multiples autres facteurs : la désacralisation du marché et du profit économique, la justice sociale, l'égalité de tous les citoyens et les citoyennes, la liberté et la possibilité d'exprimer sa créativité...

Enfin, qu'en est-il de la participation citoyenne ? Actuellement, lorsqu'on aborde le sujet de l'immigration, beaucoup insistent sur le devoir des immigrés de *s'intégrer*. Dans les faits, **les primo-arrivants sont en demande d'un parcours d'insertion. En revanche, trop peu de moyens sont accordés aux organisations de terrain pour développer de tels programmes.** Il est aussi regrettable qu'on

mette peu en lumière les efforts entrepris par un grand nombre d'immigrés pour apprendre la langue et les codes de la société qui les accueille – condition indispensable à une citoyenneté active –, comme en atteste par exemple la fréquentation en Wallonie et à Bruxelles des cours de français langue étrangère et d'alphabétisation. On saluera au passage le travail fourni en la matière par le tissu associatif.

Parallèlement, il est essentiel que les immigrés – comme les autochtones – soient introduits de manière plus active dans la vie publique. En tant que résidents, ils devraient obtenir le droit de participer aux élections, en tant qu'électeurs et candidats (et pas uniquement aux élections communales, comme c'est déjà le cas en Belgique). Quelle meilleure manière de prouver son intégration que de participer à la gestion des affaires publiques ?

CONCLUSION

Cette analyse n'a pas la prétention de répondre à toutes les questions à propos de l'asile et des migrations. Il subsiste bien des points à explorer. L'accueil suscite-t-il un *appel d'air*, attirant davantage de migrants vers les régions réputées plus hospitalières ? Peut-on espérer une politique d'asile plus humaine de la part d'un gouvernement qui prône l'austérité et saigne à blanc sa propre population ? Le phénomène migratoire implique bien des défis, en termes d'intégration, de respect des droits humains (emploi, revenus, logement...), de vivre-ensemble.

Ce sont des défis, mais pas insurmontables, loin s'en faut. D'aucuns veulent en faire des épouvantails pour attiser la peur, le rejet de la différence et l'égoïsme parmi leurs électeurs – acquis ou espérés. Pour affronter ces questions, nos hommes et femmes politiques doivent s'investir en oubliant les enjeux électoraux. Les seuls critères d'action indiscutables doivent être les droits humains et la solidarité. Les propositions abjectes qui visent à faire des réfugiés des êtres humains de seconde zone doivent être rejetées. Les citoyens n'ont pas attendu, eux ! Ils se mobilisent déjà, à titre individuel ou au sein d'associations.

Le mot de la fin revient de droit aux premiers concernés, dont voici quelques témoignages recueillis dans la presse :

Abdullah : « J'ai tout perdu et je n'ai plus rien à attendre de la vie. Mais mes fils Aylan et Galip ne sont pas morts en vain. Ça n'aura pas été un sacrifice inutile car dans mon cœur, je sens que le monde est en train de se réveiller et de prendre conscience du drame de la Syrie et de la nécessité de la paix. »

Jamila : « Des avions bombardaient la ville. On avait une maison de deux étages avec 6 chambres. Il n'en restait rien. On est partis. »

Adnan : « En mer, nous étions une quarantaine sur une toute petite embarcation. Nous avons chaviré, mais un autre bateau est venu nous sauver. »

Gregory (responsable d'un centre d'accueil géré par Fedasil) : « En tout cas, je peux vous assurer que tous, ici, n'ont qu'une idée en tête. Travailler dès qu'ils le pourront, trouver un logement, faire vivre leur famille, s'en sortir ».

Pour terminer, citons une dernière fois François Gemenne, lorsqu'il écrit qu'« aucune politique migratoire, aucun mur, aucune barrière, ne pourra décourager un projet migratoire. » Si l'on intégrait ce constat, on ne parlerait plus de crise de l'accueil, ni de crise des migrants.

Luc Uytdenbroek et Renato Pinto

ⁱ <http://www.lesoir.be/972913/article/actualite/belgique/2015-08-27/wever-un-refugie-qui-recoit-une-indemnite-c-est-difficilement-explicable>, consulté le 09.09.2015.

ⁱⁱ <http://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/citations/2015/06/19/25002-20150619ARTFIG00094-fuite-d-eau-et-afflux-de-migrants-la-comparaison-de-nicolas-sarkozy-passe-mal.php>, consulté le 09.09.2015.

ⁱⁱⁱ MESKENS J., « Dans les pas de son père », *Le Soir*, 07.09.2015, p. 16.

^{iv} Traduction de l'auteur.

^v <http://fr.reuters.com/article/topNews/idFRKBN0NK1NX20150429?pageNumber=2&virtualBrandChannel=0>, consulté le 09.09.2015.

^{vi} <http://www.lesoir.be/984857/article/actualite/union-europeenne/2015-09-09/l-etat-l-union-en-2015-discours-complet-jean-claude-juncker>, consulté le 09.09.2015.

^{vii} GEMENNE F., « Migrations : réaligner les discours publics sur les réalités », *Migrations internationales. Un enjeu Nord-Sud ?*, « Alternatives Sud », Louvain-la-Neuve, Centre tricontinental, 2015, 189 pp.

^{viii} GEMENNE F., *ibid.*

^{ix} Publié sur Facebook.

^x GEMENNE F., *op. cit.*

^{xi} DUBUISSON M., « Nous accueillons ceux qui fuient la mort et l'enfer », *Le Soir*, 09.09.2015, p. 10.

^{xii} *Ibidem.*

^{xiii} <http://www.unhcr.fr/5581a037c.html>, consulté le 15.09.2015.

^{xiv} http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/09/02/accueil-des-refugies-syriens-la-turquie-le-liban-et-la-jordanie-en-premiere-ligne_4743310_4355770.html, consulté le 14.09.2015.

^{xv} http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/e-library/docs/infographics/immigration/migration-in-eu-infographic_fr.pdf, consulté le 16.09.2015.

^{xvi} http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Asylum_statistics/fr, consulté le 22.09.2015.

^{xvii} <http://www.cgra.be/fr/actualite/bilan-statistiques-dasile-2014>, consulté le 22.09.2015.

^{xviii} <http://www.lalibre.be/actu/international/l-ue-a-les-moyens-d-accueillir-un-million-de-refugies-557f095535709bdfaa7736d5>, consulté le 19.06.2015.

^{xix} LOOS B., « Pourquoi le Golfe n'accueille pas de réfugiés », *Le Soir*, 16.09.2015, p. 10.

^{xx} Expression empruntée à Christine Mahy, secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté.

^{xxi} KUCZKIEWICZ J., « Philippe Lamberts : "L'inégalité a favorisé la méfiance de l'étranger" », *Le Soir*, 05.09.2015, p. 6.

^{xxii} <http://www.refugees-welcome.be/>, consulté le 14.09.2015.

^{xxiii} GEMENNE F., *op. cit.*

^{xxiv} EL MOUHOU B. MOUHOU B., « Migrations internationales et mondialisation : paradoxes et impasses politiques », *Accueillir*, n° 251, septembre 2009, p. 48.

^{xxv} HAMOUCHI M., « Il y a une complémentarité entre les migrants e.....,2015, p. 5.

Avec le soutien de la

^{xxvi} GEMENNE F., *op. cit.*

^{xxvii} *Sic.*

^{xxviii} GEMENNE F., *op. cit.*

^{xxix} http://www.1914-1918.be/refugies_belges_en_france.php, consulté le 14.09.2015.

^{xxx} <http://www.lalibre.be/debats/opinions/les-refugies-ont-aussi-ete-belges-55ef05733570b0f19e7da383>, consulté le 14.09.2015.

^{xxxi} *Le Soir*, 14.09.2015, p. 13.

^{xxxii} <http://www.lalibre.be/debats/opinions/migrants-voici-dix-raisons-d-ouvrir-les-frontieres-55d6040335708aa4379f81c9>, consulté le 15.09.2015.

^{xxxiii} CIRÉ, *Éléments de critique des politiques migratoires européenne et belge*, 2010, p. 11.

^{xxxiv} *Op. cit.*

^{xxxv} http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13179&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html, consulté le 22.06.2015.



Disponible sur www.vivre-ensemble.be

Exemplaires papier sur demande.

Contact : info@vivre-ensemble.be

